

Sociétés commerciales et civiles ayant l'obligation de nommer au moins un commissaire aux comptes pour 6 exercices en raison du dépassement de certain seuils.

Entités	Obligation de nommer au moins un commissaires aux comptes	Mode de désignation
SARL/ EURL	Obligatoire si dépassement de 2 des 3 seuils suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 4 000 000 € de total bilan • 8 000 000 € de chiffre d'affaires HT • 50 salariés 	En assemblée générale ordinaire (AGO)
Société anonyme (SA)	Obligatoire si dépassement de 2 des 3 seuils suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 4 000 000 € de total bilan • 8 000 000 € de chiffre d'affaires HT • 50 salariés 	En AGO, sur proposition du conseil d'administration (ou du conseil de surveillance), ou, sous certaines conditions, des actionnaires
Société par actions simplifiée (SAS)	Obligatoire si dépassement de 2 des 3 seuils suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 4 000 000 € de total bilan 	Décision collective des associés sur proposition du président (ou d'un autre organe de direction)

	<ul style="list-style-type: none"> • 8 000 000 € de chiffre d'affaires HT • 50 salariés 	
Société en commandite par actions (SCA)	<p>Obligatoire si dépassement de 2 des 3 seuils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 000 000 € de total bilan • 8 000 000 € de chiffre d'affaires HT • 50 salariés 	En AGO
<p>Société en nom collectif (SNC)</p> <p>Société en commandite simple (SCS)</p>	<p>Obligatoire si dépassement de 2 des 3 seuils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 000 000 € de total bilan • 8 000 000 € de chiffre d'affaires HT • 50 salariés 	En AGO
Petits groupes (entités mères) sauf EIP (entité d'intérêt public) et entités astreintes à publier des comptes consolidés	<p>Obligatoire si dépassement de 2 des 3 seuils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 000 000 € de total bilan • 8 000 000 € de chiffre d'affaires HT • 50 salariés 	En AGO
Petits groupes (sociétés contrôlées par l'entité mère)	<p>Obligatoire si dépassement de 2 des 3 seuils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 000 000 € de total bilan • 4 000 000 € de chiffre d'affaires HT 	En AGO

	<ul style="list-style-type: none">• 25 salariés	
Sociétés civiles de placements immobiliers (SCPI)	Obligatoire si dépassement de 2 des 3 seuils suivants : <ul style="list-style-type: none">• 1 550 000 € de total bilan• 3 100 000 € de chiffre d'affaires HT• 50 salariés	En AGO
Sciétés civiles d'une certaine taille ayant une activité économique	Obligatoire si dépassement de 2 des 3 seuils suivants : <ul style="list-style-type: none">• 1 550 000 € de total bilan• 3 100 000 € de chiffre d'affaires HT• 50 salariés	En AGO

